# 419D Vernis Acrylique de Tropicalisation Premium (Aérosol)

## MG Chemicals Ltd - FRA

Version Num: **A-2.00**
Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date de publication: **26/11/2021**
Date de révision: **26/11/2021**
L.REACH.FRA.FR

## SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

| | |
|---|---|
| **Nom du produit** | 419D |
| **Synonymes** | SDS Code: 419D-Aerosol; 419D-340G \| UFI:34A0-M030-D00G-FE71 |
| **Autres moyens d'identification** | Vernis Acrylique de Tropicalisation Premium (Aérosol) |

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|---|---|
| **Utilisations identifiées pertinentes :** | Vernis de tropicalisation |
| **Utilisations déconseillées** | Sans Objet |

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|---|---|---|
| **Nom commercial de l'entreprise** | **MG Chemicals Ltd - FRA** | **MG Chemicals (Head office)** |
| **Adresse** | Level 2, Vision Exchange Building, Territorials Street, Zone 1, Central Business District Birkirkara CBD 1070 Malta | 9347 - 193 Street Surrey V4N 4E7 British Columbia Canada |
| **Téléphone** | Pas Disponible | +(1) 800-201-8822 |
| **Fax** | Pas Disponible | +(1) 800-708-9888 |
| **Site Internet** | Pas Disponible | www.mgchemicals.com |
| **Courriel** | sales@mgchemicals.com | Info@mgchemicals.com |

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|---|---|
| **Association / Organisation** | **Verisk 3E (Code d'accès: 335388)** |
| **Numéro de téléphone d'appel d'urgence** | +(1) 760 476 3961 |
| **Autres numéros de téléphone d'urgence** | Pas Disponible |

## SECTION 2 Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| **Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]** | H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, H223+H229 - Aérosols, catégorie de danger 2, H317 - Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1 |
| ***Légende:*** | *1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI* |

### 2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|---|---|
| **Pictogramme(s) de danger** | |
| **Mention d'avertissement** | **Attention** |

### Déclaration(s) sur les risques

| | |
|---|---|
| **H336** | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| **H223+H229** | Aérosol inflammable; Récipient sous pression: peut exploser s'il est chauffé |
| **H317** | Peut provoquer une allergie cutanée. |

### Déclaration(s) supplémentaires

| | |
|---|---|
| **EUH066** | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |

**Déclarations de Sécurité: Prévention**

| | |
|---|---|
| **P210** | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| **P211** | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. |
| **P251** | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. |
| **P271** | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| **P280** | Porter des gants de protection et des vêtements de protection. |
| **P261** | Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/aérosols. |
| **P272** | Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail |

**Déclarations de Sécurité: Réponse**

| | |
|---|---|
| **P302+P352** | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. |
| **P312** | Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. |
| **P333+P313** | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| **P362+P364** | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| **P304+P340** | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |

**Déclarations de Sécurité: Stockage**

| | |
|---|---|
| **P405** | Garder sous clef. |
| **P410+P412** | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. |
| **P403+P233** | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |

**Déclarations de Sécurité: Élimination**

| | |
|---|---|
| **P501** | Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale. |

### 2.3. Autres dangers

L'inhalation, le contact avec la peau et/ ou l'ingestion peuvent provoquer des dommages pour la santé*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Peut provoquer des gènes pour les yeux, le système respiratoire et la peau*.

## SECTION 3 Composition/informations sur les composants

### 3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

### 3.2.Mélanges

| 1.Numéro CAS<br>2.EC Num<br>3.Numéro index<br>4.Numéro REACH | %[poids] | Nom | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications | Caractéristiques nanométrique particules |
|---|---|---|---|---|
| 1.115-10-6<br>2.204-065-8<br>3.603-019-00-8<br>4.non disponible | 40 | diméthyl éther<br>*<br>- | Gaz inflammables, catégorie de danger 1, Gaz sous pression; H220, H280 [2] | Pas Disponible |
| 1.123-86-4<br>2.204-658-1<br>3.607-025-00-1<br>4.non disponible | 35 | acétate de n-butyle<br>*<br>- | Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques; H226, H336, EUH066 [2] | Pas Disponible |
| 1.78-93-3<br>2.201-159-0<br>3.606-002-00-3<br>4.non disponible | 7 | butanone; éthylméthylcétone<br>*<br>- | Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques; H225, H319, H336, EUH066 [2] | Pas Disponible |
| 1.108-65-6<br>2.203-603-9<br>3.607-195-00-7<br>4.non disponible | 4 | acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle<br>*<br>- | Liquides inflammables, catégorie de danger 3; H226 [2] | Pas Disponible |
| 1.80-62-6<br>2.201-297-1<br>3.607-035-00-6<br>4.non disponible | 0.1 | méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle<br>*<br>- | Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires); H225, H315, H317, H335 [2] | Pas Disponible |
| 1.97-88-1<br>2.202-615-1<br>3.607-033-00-5<br>4.non disponible | 0.1 | méthacrylate de n-butyle | Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires); H226, H315, H319, H317, H335 [2] | Pas Disponible |
| ***Légende:*** | *1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne* | | | |

Suite...

## SECTION 4 Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|---|
| **Contact avec les yeux** | Si les aérosols entrent en contact avec les yeux:<br>▸ Maintenir immédiatement les paupières ouvertes et rincer l'œil de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau fraîche.<br>▸ S'assurer d'une irrigation complète de l'œil en conservant les paupières séparées et loin de l'œil et en soulevant la paupière haute ou basse de temps en temps.<br>▸ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur sans délai.<br>▸ La dépose de lentilles de contact après une blessure à l'œil ne devrait être réalisée que par du personnel entraîné. |
| **Contact avec la peau** | Si des poussières de solides ou des nuages d'aérosols se déposent sur la peau.<br>▸ Laver abondement la zone affectée avec de l'eau et du savon si disponible.<br>▸ Retirer tous les solides adhérant avec une crème industrielle de nettoyage de la peau.<br>▸ NE PAS utiliser de solvants.<br>▸ Rechercher un avis médical en cas d'irritation. |
| **Inhalation** | Si des aérosols, fumées ou produits de combustion sont inhalés:<br>▸ Amener à l'air frais.<br>▸ Coucher le patient. Le conserver au chaud et au repos.<br>▸ Les prothèses telles que fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, devraient être retirées si possible avant le début des premiers soins.<br>▸ Si le souffle est court ou est arrêté, s'assurer que les voies respiratoires sont libérées et appliquer une reanimation, de préférence avec un appareil respiratoir autonome à pulmocommande, un masque avec un sac à valve ou un masque de poche comme entraîné à. Réaliser un CPR si nécessaire.<br>▸ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur. |
| **Ingestion** | Non considérée comme une voie d'entrée normale.<br>▸ Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit. |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.
pour les esters simples:
---
TRAITEMENT DE BASE
---
- Etablir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- Surveiller les signes d'insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
- Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un œdème pulmonaire.
- **NE PAS** utiliser d'émétiques . Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu'à 200 ml d'eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d'avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne bave pas.
- Fournir du charbon activé.

---
TRAITEMENT AVANCE
---
- Envisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- Une ventilation à pression positive à l'aide d'un masque avec valve peut s'avérer utile.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d'hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringers. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- La thérapie avec drogue doit être envisager pour un œdème pulmonaire.
- Une hypotension avec des signes d'hypovolémie nécessite l'administration précautionneuse de fluides. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- Traiter les crises avec du diazépam.
- Le chlorhydrate de proparacaine doit être utiliser pour aider l'irrigation des yeux.

---
SERVICE D'URGENCE
---
- Des analyses de laboratoires avec hémogramme, sérum électrolytique, BUN, créatine, glucose, analyse d'urine, base pour un sérum glutamo-oxaloacétique transaminase (ALT et AST), calcium, phosphore et magnésium, peuvent aider à établir régime du traitement. D'autres analyses utiles incluent clearance osmolaire et anionique, gaz des artères (ABG), radiographies de la poitrine électrocardiogramme.
- Une ventilation assistée avec une pression positive en fin d'expiration (PEEP) peut être nécessaire pour une blessure parenchymale aiguë ou un syndrome de détresse respiratoire chez l'adulte.
- Consulter un toxicologiste si nécessaire.

*BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L. EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994*
pour les éthers d'alkyle faibles :
---
TRAITEMENT DE BASE
---
- Etablir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- Surveiller les signes d'insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
- Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.
- Un environnement faiblement stimulant doit être maintenu.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc. Anticiper et traiter, quand nécessaire, contre les crises.
- **NE PAS** utiliser d'émétiques . Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu'à 200 ml d'eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d'avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne bave pas.

---
TRAITEMENT AVANCE
---
- Envisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- Une ventilation à pression positive à l'aide d'un masque avec valve peut s'avérer utile.

Suite...

- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d'hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringers. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- La thérapie avec drogue doit être envisager pour un œdème pulmonaire.
- Une hypotension sans signe d'hypovolémie peut nécessiter des vasopresseurs.
- Traiter les crises avec du diazépam.
- Le chlorhydrate de proparacaine doit être utiliser pour aider l'irrigation des yeux.

---

SERVICE D'URGENCE

---

- Des analyses de laboratoires avec hémogramme, sérum électrolytique, BUN, créatine, glucose, analyse d'urine, base pour un sérum glutamo-oxaloacétique transaminase (ALT et AST), calcium, phosphore et magnésium, peuvent aider à établir régime du traitement. D'autres analyses utiles incluent clearance osmolaire et anionique, gaz des artères (ABG), radiographies de la poitrine électrocardiogramme.
- Les éthers peuvent produire une acidose par clearance anionique. Une hyper-ventilation et une thérapie au bicarbonate peut être indiquée.
- Une hémodialyse doit être envisagée chez les patients ayant une fonction rénale perturbée.
- Consulter un toxicologiste si nécessaire.

*BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L. EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994*

## SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Mousse stable face à l'alcool.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (si la législation le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Spray ou brouillard d'eau - Feux importants uniquement.

PETIT INCENDIE :

- Pulvérisation d'eau, de produits chimiques secs, ou de CO2

GRAND INCENDIE :

- Pulvérisation d'eau ou brouillard.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| **Incompatibilité au feu** | Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter |

### 5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|---|---|
| **Lutte Incendie** | - Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.<br>- Peut être violemment ou explosivement réactif.<br>- Porter un appareil de respiration avec des gants de protection.<br>- Prévenir par tous les moyens disponibles, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les voies d'eau.<br>- Si sûr de le faire, éteindre tous les appareils électriques jusqu'à ce que le risque d'incendie par le feu a disparu.<br>- Utiliser de l'eau fournie sous forme de sprays fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.<br>- NE PAS approcher des cylindres suspectés être chauds.<br>- Refroidir les cylindres exposés au feu avec un spray d'eau depuis un endroit protégé.<br>- Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.<br>- L'équipement doit être décontaminé en profondeur après usage |
| **Risque D'Incendie/Explosion** | - Le liquide et la vapeur sont inflammables.<br>- Risque d'incendie modéré si exposé à la chaleur ou à une flamme.<br>- La vapeur forme un mélange explosif avec l'air.<br>- Risque d'explosion modéré si exposé à la chaleur ou à une flamme.<br>- La vapeur peut voyager sur à grande distance de sa source.<br>- Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant une rupture violente des containers.<br>- Les cannettes d'aérosols peuvent exploser si exposées à une flamme nue.<br>- En se rompant, les containers peuvent s'envoler et éparpiller les produits enflammés.<br>- Les risques ne se limitent pas aux effets de la pression.<br>- Peut émettre des fumées acides, toxiques et corrosives.<br>- En brûlant, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO).<br>Les produits de combustion comprennent:<br>le monoxyde de carbone (CO)<br>dioxyde de carbone (CO2)<br>d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.<br>**Contient une substance à bas point d'ébullition:** les containers fermés peuvent se rompre en raison de l'augmentation de pression dans des conditions d'incendie.<br>Le gaz aérien est plus dense que l'air et peut se concentrer dans les puits et sous-sols. |

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|---|---|
| **Eclaboussures Mineures** | - Nettoyez tout de suite tous les écoulements.<br>- Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.<br>- Mettez des vêtements, des gants et des lunettes de protection<br>- Eliminez toutes les éventuelles sources d'incendie et augmentez l'aération<br>- Essuyez. |

Suite...

| | |
|---|---|
| | ▸ Si n'y a aucun risque, les boîtes abîmées doivent être mises dans un conteneur dehors, loin des sources d'incendie, jusqu'à ce que la pression ait diminué.<br>▸ Les boîtes non endommagées doivent être rassemblées et rangées dans un lieu sûr. |
| **Eclaboussures Majeures** | Classe des produits chimiques : esters et éthers<br>Pour une libération sur le sol : sorbants recommandés listés dans l'ordre de priorité.<br><br>TYPE DE SORBANT \| RANG \| APPLICATION \| COLLECTE \| LIMITATIONS<br><br>LIBERATIONS DANS LE SOL - FAIBLE<br><br>Polymère réticulé - particule \| 1 \| Avec une pelle \| Avec une pelle \| R, W, SS<br>Polymère réticulé - coussin \| 1 \| Au lancer \| Avec une fourche \| R, DGC, RT<br>Argile sorbant – particule \| 2 \| Avec une pelle \| Avec une pelle \| R, I, P<br>Fibre de bois – particule \| 3 \| Avec une pelle \| Avec une pelle \| R, W, P, DGC<br>Fibre de bois – coussin \| 3 \| Au lancer \| Avec une fourche \| R, P, DGC, RT<br>Fibre de bois traitée - coussin \| 3 \| Au lancer \| Avec une fourche \| DGC, RT<br><br>LIBERATION DANS LE SOL - MOYENNE<br><br>Polymère réticulé - particule \| 1 \| Soufflante \| Tracto-pelle \| R, W, SS<br>Polymère réticulé - coussin \| 2 \| Au lancer \| Tracto-pelle \| R, DGC, RT<br>Argile sorbant - particule \| 3 \| Soufflante \| Tracto-pelle \| R, I, P<br>Polypropylène - particule \| 3 \| Soufflante \| Tracto-pelle \| W, SS, DGC<br>Minéral expansé - particule \| 4 \| Soufflante \| Tracto-pelle \| R, I, W, P, DGC<br>Fibre de bois - particule \| 4 \| Soufflante \| Tracto-pelle \| R, W, P, DGC<br><br>Légende<br>DGC : Pas efficace quand la surface du sol est dense<br>R : Non réutilisable<br>I : Non incinérable<br>P : Efficacité réduite en cas de pluie<br>RT :Non efficace quand le terrain est accidenté<br>SS : A ne pas utiliser dans les sites environnementaux sensibles<br>W : Efficacité réduite en cas de vent<br>Référence : Sorbents for Liquid Hazardous Substance Cleanup and Control;<br>R.W Melvold et al: Pollution Technology Review No. 150: Noyes Data Corporation 1988<br>▸ Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent.<br>▸ Alerter les Autorités d'Urgences et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.<br>▸ Peut être violemment ou explosivement réactif.<br>▸ Porter une protection complète du corps avec un appareil respirateur.<br>▸ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.<br>▸ Envisager une évacuation.<br>▸ Fermer toutes les sources possibles d'allumage et augmenter la ventilation.<br>▸ Ne pas fumer et aucune lumière à nu dans la zone.<br>▸ Faire preuve d'une attention extrême pour prévenir toute réaction violente.<br>▸ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.<br>▸ Un spray d'eau ou de fumée peut être utilisé pour disperser la vapeur.<br>▸ **NE PAS** entrer dans un espace confiné dans lequel du gaz a pu s'accumuler .<br>▸ Conserver le lieu vide jusqu'à ce que le gaz se soit dispersé.<br>▸ NE PAS exercer de pression excessive sur la valve de pression; NE PAS essayer de faire marcher la valve si elle est endommagée.<br>▸ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.<br>▸ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.<br>▸ Peut être violemment ou explosivement réactif.<br>▸ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.<br>▸ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains.<br>▸ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ou de source d'allumage.<br>▸ Augmenter le ventilation.<br>▸ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.<br>▸ Un spray ou un nuage d'eau peut être utilisé pour disperser / absorber les vapeurs.<br>▸ Absorber ou couvrir les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.<br>▸ Si sûr, les cannettes endommagées doivent être placées dans un container à l'exérieur. Les cannettes intactes doivent être réunies et attachées de manière sûr.<br>▸ Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement. |

### 6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

## SECTION 7 Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|---|---|
| **Manipulation Sure** | ▸ Eviter tout contact personnel, incluant une inhalation.<br>▸ Porter un vêtement de protection si un risque d'exposition apparaît.<br>▸ Utiliser une zone bien ventilée.<br>▸ Prévenir une concentration dans les creux et puits.<br>▸ **NE PAS** entrer dans mes espaces confinés jusqu'à ce que l'atmosphère ai été vérifiée.<br>▸ Eviter de fumer, les lumières à nu, ou les sources d'allumages.<br>▸ Eviter un contact avec des produits incompatibles.<br>▸ Durant la manipulation, **NE PAS** manger, boire ni fumer. |

Suite...

| | |
|---|---|
| | ▸ **NE PAS** incinérer ou percer les bombes d'aérosols.<br>▸ **NE PAS** diriger le spray directement sur les humains, la nourriture ou les ustensiles de cuisine.<br>▸ Eviter les dommages physiques aux containers.<br>▸ Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau après une manipulation.<br>▸ Les vêtements de travail doivent être blanchis séparément.<br>▸ Suivre les procédures de travail adéquates.<br>▸ Suivre les recommandations de manipulation et de stockage du fabricant.<br>▸ L'atmosphère doit être régulièrement contrôlée en fonction des standards d'exposition établis afin de maintenir des conditions de travail sûres.<br>**NE PAS** permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau. |
| **Protection anti- Feu et explosion** | Voir Section 5 |
| **Autres Données** | Conserver au sec pour éviter une corrosion des cannettes. Une corrosion peut conduire à une perforation des containers et la pression interne peut éjecter le contenu hors de la cannette.<br>▸ Stockez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage de liquides inflammables.<br>▸ NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler.<br>▸ Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage.<br>▸ Maintenez les récipients bien scellés.<br>▸ Stockez-le loin de matériels incompatibles dans un endroit frais, sec et aéré.<br>▸ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite.<br>▸ Respectez les conseils de stockage du fabricant. |

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|---|---|
| **Container adapté** | ▸ Aérosol dispenser.<br>▸ Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés. |
| **Incompatibilite de Stockage** | La méthyl éthyl cétone :<br><br>réagit violemment avec les oxydants forts, les aldéhydes, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, le tert-butoxyde de potassium, l'oléum<br>est incompatible avec les acides inorganiques, les amines aliphatiques, l'ammoniac, les caustiques, les isocyanates, les pyridines, l'acide chlorosulfonique<br>forme des peroxydes instables lors du stockage, ou au contact avec du propanol ou du peroxyde d'hydrogène<br>attaque certaines matières plastiques<br>peut générer des charges électrostatiques, en raison de sa faible conductivité, lors de l'écoulement ou de l'agitation .<br>▸ Les esters réagissent avec les acides pour libérer de la chaleur avec les alcools et les acides.<br>▸ Les acides oxydants forts peuvent provoquer une réaction vigoureuse avec les esters qui sont suffisamment exothermique pour initier des produits de réaction.<br>▸ La chaleur est également générée par une interaction des estes avec les solutions caustiques.<br>▸ De l'hydrogène inflammable est généré par le mélange d'esters avec des métaux alcalis et des hydrures.<br>▸ Les esters peuvent être incompatibles avec les amines aliphatiques et les nitrates.<br>▸ Les éthers peuvent réagir violemment aux agents oxydisants forts et aux acides.<br>La tendance de nombreux éthers de former des peroxydes explosifs est bien connue. Les éthers qui sont privés d'atomes méthylés et hydrogénés adjacents à la liaison éther sont supposés être relativement sûrs. Quand un solvant est libéré de ses peroxydes (par percolation au travers d'une colonne d'alumine activée par exemple), les peroxydes absorbés doivent rapidement être désorbés par traitement avec des solvants polaires de méthanol ou de l'eau, qui doivent ensuite être éliminés avec soin.<br>Eviter les acides forts et les bases fortes.<br>▸ Les gaz comprimés peuvent contenir une grande quantité d'énergie cinétique bien supérieure a celle qui est potentiellement disponible à partir de l'énergie de la réaction produite par le gaz en réaction chimique avec d'autres substances. |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

## SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| Composant | DNELs<br>L'exposition des travailleurs de modèle | PNECs<br>compartiment |
|---|---|---|
| diméthyl éther | inhalation 1 894 mg/m³ (Systémique, chronique)<br>*inhalation 471 mg/m³ (Systémique, chronique) ** | 0.155 mg/L (L'eau (douce))<br>0.016 mg/L (Eau - libération intermittente)<br>1.549 mg/L (Eau (Marine))<br>0.681 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce))<br>0.069 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine))<br>0.045 mg/kg soil dw (sol)<br>160 mg/L (STP) |
| acétate de n-butyle | cutanée 7 mg/kg bw/day (Systémique, chronique)<br>inhalation 48 mg/m³ (Systémique, chronique)<br>inhalation 300 mg/m³ (Locale, chronique)<br>cutanée 11 mg/kg bw/day (Systémique aiguë)<br>inhalation 600 mg/m³ (Systémique aiguë)<br>inhalation 600 mg/m³ (Local, aiguë)<br>*cutanée 3.4 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) **<br>*inhalation 12 mg/m³ (Systémique, chronique) **<br>*Oral 2 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) **<br>*inhalation 35.7 mg/m³ (Locale, chronique) **<br>*cutanée 6 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) **<br>*inhalation 300 mg/m³ (Systémique aiguë) **<br>*Oral 2 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) **<br>*inhalation 300 mg/m³ (Local, aiguë) ** | 0.18 mg/L (L'eau (douce))<br>0.018 mg/L (Eau - libération intermittente)<br>0.36 mg/L (Eau (Marine))<br>0.981 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce))<br>0.098 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine))<br>0.09 mg/kg soil dw (sol)<br>35.6 mg/L (STP) |

Suite...

| Composant | DNELs<br>L'exposition des travailleurs de modèle | PNECs<br>compartiment |
|---|---|---|
| butanone; éthylméthylcétone | cutanée 1 161 mg/kg bw/day (Systémique, chronique)<br>inhalation 600 mg/m³ (Systémique, chronique)<br>*cutanée 412 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) **<br>*inhalation 106 mg/m³ (Systémique, chronique) **<br>*Oral 31 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) ** | 55.8 mg/L (L'eau (douce))<br>55.8 mg/L (Eau - libération intermittente)<br>55.8 mg/L (Eau (Marine))<br>284.74 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce))<br>284.7 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine))<br>22.5 mg/kg soil dw (sol)<br>709 mg/L (STP)<br>1000 mg/kg food (Oral) |
| acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle | cutanée 796 mg/kg bw/day (Systémique, chronique)<br>inhalation 275 mg/m³ (Systémique, chronique)<br>inhalation 550 mg/m³ (Local, aiguë)<br>*cutanée 320 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) **<br>*inhalation 33 mg/m³ (Systémique, chronique) **<br>*Oral 36 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) **<br>*inhalation 33 mg/m³ (Locale, chronique) ** | 0.635 mg/L (L'eau (douce))<br>0.064 mg/L (Eau - libération intermittente)<br>6.35 mg/L (Eau (Marine))<br>3.29 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce))<br>0.329 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine))<br>0.29 mg/kg soil dw (sol)<br>100 mg/L (STP) |
| méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle | cutanée 13.67 mg/kg bw/day (Systémique, chronique)<br>inhalation 208 mg/m³ (Systémique, chronique)<br>cutanée 1.5 mg/cm² (Locale, chronique)<br>inhalation 208 mg/m³ (Locale, chronique)<br>cutanée 1.5 mg/cm² (Local, aiguë)<br>*cutanée 8.2 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) **<br>*inhalation 74.3 mg/m³ (Systémique, chronique) **<br>*cutanée 1.5 mg/cm² (Locale, chronique) **<br>*inhalation 104 mg/m³ (Locale, chronique) **<br>*cutanée 1.5 mg/cm² (Local, aiguë) ** | 0.94 mg/L (L'eau (douce))<br>0.94 mg/L (Eau - libération intermittente)<br>0.94 mg/L (Eau (Marine))<br>5.74 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce))<br>1.47 mg/kg soil dw (sol)<br>10 mg/L (STP) |
| méthacrylate de n-butyle | cutanée 5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique)<br>inhalation 415.9 mg/m³ (Systémique, chronique)<br>cutanée 1 % in mixture (weight basis) (Locale, chronique)<br>inhalation 409 mg/m³ (Locale, chronique)<br>cutanée 1 % in mixture (weight basis) (Local, aiguë)<br>*cutanée 3 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) **<br>*inhalation 66.5 mg/m³ (Systémique, chronique) **<br>*cutanée 1 % in mixture (weight basis) (Locale, chronique) **<br>*inhalation 366.4 mg/m³ (Locale, chronique) **<br>*cutanée 1 % in mixture (weight basis) (Local, aiguë) ** | 0.017 mg/L (L'eau (douce))<br>0.002 mg/L (Eau - libération intermittente)<br>0.056 mg/L (Eau (Marine))<br>4.73 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce))<br>0.473 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine))<br>0.935 mg/kg soil dw (sol)<br>31.7 mg/L (STP) |

* Les valeurs pour la population générale

**Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)**

**DONNEES SUR LES INGREDIENTS**

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|---|---|---|---|---|---|---|
| La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME | diméthyl éther | Oxyde de diméthyle | 1000 ppm / 1920 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP) | diméthyl éther | Dimethyl ether | 1000 ppm / 1920 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME | acétate de n-butyle | Acétate de n-butyle | 150 ppm / 710 mg/m3 | 940 mg/m3 / 200 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP) | acétate de n-butyle | n-Butyl acetate | 50 ppm / 241 mg/m3 | 723 mg/m3 / 150 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME | butanone; éthylméthylcétone | Méthyléthylcétone | 200 ppm / 600 mg/m3 | 900 mg/m3 / 300 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP) | butanone; éthylméthylcétone | Butanone | 200 ppm / 600 mg/m3 | 900 mg/m3 / 300 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME | acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle | Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle | 50 ppm / 275 mg/m3 | 550 mg/m3 / 100 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP) | acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle | 1-Methoxypropyl-2-acetate | 50 ppm / 275 mg/m3 | 550 mg/m3 / 100 ppm | Pas Disponible | Skin |
| La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME | méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle | Méthacrylate de méthyle | 50 ppm / 205 mg/m3 | 410 mg/m3 / 100 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP) | méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle | Methyl methacrylate | 50 ppm | 100 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |

**Limites d'urgence**

| Composant | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|---|---|---|---|
| diméthyl éther | 3,000 ppm | 3800* ppm | 7200* ppm |
| acétate de n-butyle | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

Suite...

| Composant | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|---|---|---|---|
| butanone; éthylméthylcétone | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| méthacrylate de n-butyle | 19 mg/m3 | 210 mg/m3 | 1,300 mg/m3 |

| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|---|---|---|
| diméthyl éther | Pas Disponible | Pas Disponible |
| acétate de n-butyle | 1,700 ppm | Pas Disponible |
| butanone; éthylméthylcétone | 3,000 ppm | Pas Disponible |
| acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle | Pas Disponible | Pas Disponible |
| méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle | 1,000 ppm | Pas Disponible |
| méthacrylate de n-butyle | Pas Disponible | Pas Disponible |

**Banding d'exposition professionnelle**

| Composant | Note de la bande d'exposition professionnelle | Limite de bande d'exposition professionnelle |
|---|---|---|
| méthacrylate de n-butyle | E | ≤ 0.1 ppm |
| ***Notes:*** | *bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.* | |

**DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX**

ES TWA : simple asphyxiant
TLV TWA : simple asphyxiant
Les simples asphyxiants sont des gaz qui, quand présents en fortes concentrations, réduisent la proportion d'oxygène en-dessous de celle nécessaire pour la respiration, la conscience et la vie ; i.e. perte de conscience, avec une mort par suffocation qui peut survenir rapidement dans une atmosphère déficient en oxygène.
**SOINS:** La plupart des asphyxiants simples sont inodores et il y a peu de signes de l'entrée dans une atmosphère déficiente en oxygène. S'il y a le moindre doute, le taux d'oxygène peut être vérifier rapidement et simplement. Il peut de pas être approprié de recommander uniquement une exposition standard pour les asphyxiant simples alors qu'il est important de maintenir suffisamment d'oxygène. L'air normal contient 21% d'oxygène en volume, avec 18% étant considéré comme un minimum dans des conditions atmosphériques normales de pression pour maintenir la conscience / la vie. A des pressions significativement supérieures ou inférieures à la normale, un avis d'expert doit être recherché.
Pour la méthyléthylcétone :
Valeur seuil de l'odeur : Différentes valeurs signalées : 2 ppm et 4,8 ppm
Seuil de l'odeur : 2 ppm (détection) ; 5 ppm (reconnaissance) 25 ppm (reconnaissance facile) ; 300 ppm IRRITATION
On pense que des expositions égales ou inférieures à la TLV-TWA recommandée préviennent les effets systémiques nuisibles et minimisent les objections aux odeurs et aux irritations. En cas de synergie ou de potentialisation, un contrôle rigoureux de la toxine primaire (par exemple le n-hexane ou la méthylbutylcétone) est souhaitable et il convient d'envisager en outre de réduire les expositions à la butanone.
Facteur de Sécurité Olfactive (FSO)
FSO=28 (MÉTHYLÉTHYLCÉTONE)
NOTE D: Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est d'ailleurs sous cette forme qu'elles sont reprises dans l'annexe VI de la présente directive.
Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans ce cas, le fabricant ou toute autre personne qui met une telle substance sur le marché doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance suivi de la mention 'non stabilisé(e)".

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**8.2.1. Contrôle d'ingéniérie approprié**

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate.
Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés.
Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vélocités 'd'échappement' différentes, qui à leurs tours, déterminent les vélocités de capture' de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

| Type de contanimant : | Vitesse de l'air : |
|---|---|
| aérosols (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante) | 0.5-1 m/s |
| Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide) | 1-2,5 m/s (200-500 f/min) |

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

| Minimum de l'intervalle | Maximum de l'intervalle |
|---|---|
| 1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce | 1: Perturbation des courants d'air de la pièce |
| 2 : Contaminants à faible vélocité ou à valeur de nuisance uniquement | 2 : Contaminants à forte toxicité |
| 3 : Intermittent, faible production | 3 : Forte production, utilisation importante |
| 4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement | 4 : Petite hotte – contrôle local uniquement. |

Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

Suite...

| | |
|---|---|
| **8.2.2. Protection Individuelle** | |
| **Protection des yeux/du visage.** | ▸ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.<br>▸ Masque chimique.<br>▸ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.<br>▸ Lunettes contre les gaz à ajustage précis.<br>**NE PAS** porter de lentilles de contact.<br>▸ Les lentilles de contact posent un risque particulier ; les lentilles souples peuvent absorber les irritants et toutes les lentilles les absorbent. |
| **Protection de la peau** | Voir protection Main ci-dessous |
| **Protection des mains / pieds** | Pas d'équipement particulier pour la manipulation de faibles quantités.<br>**SINON:**<br>Pour des expositions potentiellement modérées:<br>Porter des gants de protection standard, e.g. gants légers en plastique.<br>Pour des expositions potentiellement importantes:<br>Porter des gants de protection chimique, eg. PVC et protège-chaussures de sécurité. |
| **Protection corporelle** | Voir Autre protection ci-dessous |
| **Autres protections** | Les vêtements isolés de la terre et portés par les opérateurs peuvent développer des charges statiques bien supérieures (jusqu'à 100 fois) à l'énergie d'allumage minimum pour de divers mélanges gaz-air inflammables. Ceci demeure vrai pour une large plage de matériaux de vêtements, y compris le coton. Eviter les niveaux de charge dangereux en vous assurant de la faible résistivité du matériau de surface le plus externe. BRETHERICK: Handbook of Reactive Chemical Hazards.<br>Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.<br>**SINON:**<br>▸ Protections.<br>▸ Crème nettoyante.<br>▸ Unité de nettoyage pour les yeux.<br>▸ N'appliquez pas sur des surfaces chaudes. |

### Produit(s) recommandé(s)

**INDEX DE SELECTION DES GANTS**

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:
**'Forsberg Clothing Performance Index'.**
L(Les)'effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.
419D Vernis Acrylique de Tropicalisation Premium (Aérosol)

| Matériel | CPI |
|---|---|
| BUTYL | C |
| BUTYL/NEOPRENE | C |
| HYPALON | C |
| NATURAL RUBBER | C |
| NATURAL+NEOPRENE | C |
| NEOPRENE | C |
| NEOPRENE/NATURAL | C |
| NITRILE | C |
| NITRILE+PVC | C |
| PE | C |
| PE/EVAL/PE | C |
| PVA | C |
| PVC | C |
| SARANEX-23 | C |
| TEFLON | C |
| VITON/BUTYL | C |
| VITON/NEOPRENE | C |

* CPI - Index de Performance Chemwatch
A: Meilleure Sélection
B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.
C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.
**REMARQUE:** Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -
* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

### 8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

### Protection respiratoire

Filtre de type A de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède 'le standard d'exposition' (ou SE), une protection respiratoire est requise.
Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

| Facteur de protection | Demi-masque respiratoire | Respirateur intégral | Masque à adduction d'air |
|---|---|---|---|
| 10 x ES | A-AUS | - | A-PAPR-AUS |
| 20 x ES | - | A-AUS | - |
| 100 x ES | - | A-2 | A-PAPR-2 ^ |

^ - Intégral

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des maques à cartouches est considérée comme appropriée.
Généralement non applicable.

- Un appareil respiratoire à pression positive, à fourniture d'air devrait être utilisé pour les travaux dans des lieux clos si une fuite est suspectée ou si le confinement principal doit être ouvert (e.g. pour un changement de cylindre).
- Un appareil avec approvisionnement d'air est nécessaire quand une libération de gaz du confinement principal est suspectée ou avérée.

Suite...

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| **Aspect** | transparent |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **État Physique** | liquide | **Densité relative (l'eau = 1)** | 0.91 |
| **Odeur** | Pas Disponible | **Coefficient de partition n-octanol / eau** | Pas Disponible |
| **Seuil pour les odeurs** | Pas Disponible | **Température d'auto-allumage (°C)** | >226 |
| **pH (comme fourni)** | Pas Disponible | **Température de décomposition** | Pas Disponible |
| **Point de fusion / point de congélation (° C)** | Pas Disponible | **Viscosité (cSt)** | 110.00 |
| **Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)** | >80 | **Poids Moléculaire (g/mol)** | Pas Disponible |
| **Point d'éclair (°C)** | 9 | **goût** | Pas Disponible |
| **Taux d'évaporation** | <1 BuAC = 1 | **Propriétés explosives** | Pas Disponible |
| **Inflammabilité** | Hautement inflammable. | **Propriétés oxydantes** | Pas Disponible |
| **Limite supérieure d'explosivité** | 11 | **La tension de surface (dyn/cm or mN/m)** | Pas Disponible |
| **Limite inférieure d'explosivité (LIE)** | 2 | **Composé volatile (%vol)** | Pas Disponible |
| **Pression de vapeur (kPa)** | 3.50 | **Groupe du Gaz** | Pas Disponible |
| **hydrosolubilité** | partiellement miscible | **pH en solution (%)** | Pas Disponible |
| **Densité de vapeur (Air = 1)** | >1.59 | **VOC g/L** | Pas Disponible |
| **nanométrique Solubilité** | Pas Disponible | **Caractéristiques nanométrique particules** | Pas Disponible |
| **La taille des particules** | Pas Disponible | | |

### 9.2. Autres informations

Pas Disponible

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| **10.1.Réactivité** | Voir section 7.2 |
| **10.2. Stabilité chimique** | ▸ Températures élevées.<br>▸ Présence d'une flamme nue.<br>▸ Le produit est considéré comme stable.<br>▸ Une polymérisation à risque ne se produira pas. |
| **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** | Voir section 7.2 |
| **10.4. Conditions à éviter** | Voir section 7.2 |
| **10.5. Matières incompatibles** | Voir section 7.2 |
| **10.6. Produits de décomposition dangereux** | Voir section 5.3 |

## SECTION 11 Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---|---|
| **Inhalé** | Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.<br>L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.<br>Les effets principaux des esters sont des irritations, une stupeur et une insensibilité. Des maux de tête, des somnolences, des vertiges, un coma et des changements de comportement peuvent survenir. Les symptômes respiratoires peuvent inclure une irritation, un souffle court et rapide, une inflammation de la gorge, une bronchite, une inflammation des poumons et un œdème pulmonaire, quelquefois à retardement. Des nausées, diarrhées, et crampes sont observées. Les dommages au foie et aux reins peuvent provenir d'expositions massives.<br>A la suite d'une inhalation, les éthers engendrent léthargie et stupeurs. L'inhalation des éthers d'alkyles les plus bas conduit à des maux de tête, vertiges, faiblesses, un trouble de la vision, des engourdissements et un possible coma. Une faible pression artérielle, un pouls lent et des défaillances cardio-vasculaires peuvent être observés avec une irritation de la gorge, un souffle irrégulier, des œdèmes pulmonaires et des arrêts respiratoires. Nausée, vomissement et salivation peuvent être observés. Des décès ont été répertoriés et des convulsions et paralysies remarquées dans les cas graves. Des expositions massives peuvent causer des dommages au foie et aux reins. |

Suite...

| | |
|---|---|
| | L'inhalation de fortes concentrations de gaz/vapeur provoque une irritation des poumons avec une toux et une nausée, une dépression du système nerveux central ave maux de tête et vertiges, ralentissement des réflexes, fatigue et incoordination.<br>Le produit est fortement volatile et peut rapidement créer une atmosphère surchargée dans les espaces confinés ou non-ventilés. La vapeur est plus lourde que l'air et peut déplacer et remplacer l'air dans la zone de respiration, agissant comme un simple asphyxiant. Ceci peut survenir avec peut de signes d'alerte d'une surexposition.<br>Les symptômes de l'asphyxie (suffocation) peuvent inclure un mal de tête, un vertige, un souffle court, une faiblesse musculaire, une somnolence et un tintement dans les oreilles. Si l'asphyxie progresse, il peut y avoir une nausée et un vomissement, d'autres faiblesses musculaires et une inconscience et, finalement, des convulsions, un coma et la mort. Les concentrations significatives de Gaz non-toxiques réduisent le niveau d'oxygène dans l'air. Quand le niveau d'oxygène dans l'air est réduit de 21 à 14 %, la pulsation cardiaque augmente et le volume et la fréquence de la respiration augmentent. Les facultés de maintient de l'attention et d'une pensée claire sont diminuées et la coordination musculaire est perturbée. Si l'oxygène décroît de 14 à 10 %, les jugements deviennent erronés, les blessures importantes ne causant plus de douleurs.<br>L'exercice musculaire conduit rapidement à la fatigue. Une plus grande réduction jusqu'à 6 % peut produire des nausées et vomissements et la faculté de déplacement peut être perdue. Des dommages permanents au cerveau peuvent demeurer même après reanimation à de si faibles niveaux d'oxygène. En dessous de 6 %, la respiration s'effectue par secousses et des convulsions peuvent apparaître. L'inhalation d'un mélange ne contenant pas d'oxygène peut engendrer une inconscience à partir de la première respiration et la mort survient en quelques minutes.<br>**ATTENTION:** Une mauvaise utilisation intentionnelle par concentration/inhalation des contenus peut être mortelle.<br>L'exposition aiguë de l'homme à de fortes concentrations de méthyl éthyl cétone produit une irritation des yeux, du nez et de la gorge. Une exposition aiguë par inhalation provoque également une dépression du système nerveux, des maux de tête et des nausées. Des niveaux élevés de vapeur sont facilement détectés en raison de l'odeur, cependant une fatigue olfactive peut se produire, avec une perte d'avertissement pour l'exposition.<br>L'inhalation de vapeurs d'aérosols (brumes ou fumées), générées par le produit durant une manipulation normale, peut causer des dommages sur la santé de l'individu. |
| **Ingestion** | Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu.<br>L'ingestion d'éthers d'alkyl peut produire une stupeur, une vision floue, un mal de tête, un engourdissement et des irritations du nez et de la gorge. Des détresses respiratoires et une asphyxie peuvent survenir.<br>Pas normalement un risque du à la forme physique du produit.<br>Considérée comme une voie d'entrée improbable dans des environnements industriels/commerciaux.<br>Une ingestion du liquide peut causer une aspiration dans les poumons avec le risque d'une pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent s'ensuivre. (ICSC13733) |
| **Contact avec la peau** | Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions.<br>Une exposition répétée peut provoquer une craquement, un écaillement ou un dessèchement de la peau à la suite d'une manipulation et d'une utilisation normale.<br>Chez les humains exposés à la méthyl éthyl cétone, une inflammation de la peau a été signalée. L'expérimentation animale a montré que la méthyl éthyl cétone présente une toxicité aiguë élevée en cas d'exposition cutanée.<br>Une vapeur en spray peut produire un désagrément.<br>Les éthers d'alkyl peuvent faire contracter et déshydrater la peau, produisant des dermatoses. Une absorption peut provoquer des maux de tête, des pertes d'équilibre et une faiblesse du système nerveux central.<br>Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.<br>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.<br>Un contact de la peau avec le matériau peut endommager la santé de l'individu ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption.<br>Il existe certaines preuves suggérant que ce produit puisse provoquer une inflammation moyenne de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules. |
| **Yeux** | Pas considéré à risque en raison de la volatilité extrême du gaz.<br>Un contact des yeux avec les éthers d'alkyle (vapeurs et liquides) peut produire une irritation, une rougeur et une décharge lacrymale.<br>Il existe certaines preuves suggérant que ce produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation importante peut s'ensuivre avec des rougeurs. Il peut y avoir des dommages à la cornée. A moins qu'un traitement prompt et adéquat, il peut s'ensuivre une perte permanente de la vision. La conjonctivite peut apparaître après des expositions répétées. |
| **Chronique** | Une exposition professionnelle répétée ou prolongée est susceptible de produire des effets cumulatifs sur la santé impliquant des organes ou des systèmes biochimiques.<br>Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps.<br><br>Un contact cutané prolongé ou répété peut causer un assèchement avec des craquelures, une irritation et une dermatose possible.<br>La principale source d'exposition au gaz sur le lieu de travail est l'inhalation.<br><br>Les tests sur les animaux montrent que la méthyl éthyl cétone peut avoir de légers effets sur le système nerveux, le foie, les reins et le système respiratoire ; il peut également y avoir des effets sur le développement et une augmentation des anomalies congénitales. Cependant, les informations disponibles sur les effets à long terme de la méthyléthylcétone chez l'homme sont limitées et aucune information n'est disponible pour savoir si elle provoque une toxicité pour le développement ou la reproduction ou un cancer. Elle est généralement considérée comme peu toxique, mais elle est souvent utilisée en combinaison avec d'autres solvants, et les effets toxiques du mélange peuvent être plus importants qu'avec l'un ou l'autre solvant seul. Les combinaisons de n-hexane ou de méthyl n-butyl cétone avec du méthyl éthyl cétone peuvent augmenter le taux de neuropathie périphérique, un trouble progressif des nerfs des extrémités. Les combinaisons avec le chloroforme présentent également une augmentation de la toxicité.<br>Une exposition chronique aux éthers d'alkyle peut conduire à une perte d'appétit, une soif excessive, une fatigue et une perte de poids. |

**419D Vernis Acrylique de Tropicalisation Premium (Aérosol)**

| TOXICITÉ | IRRITATION |
|---|---|
| Pas Disponible | Pas Disponible |

**diméthyl éther**

| TOXICITÉ | IRRITATION |
|---|---|
| Inhalation(Rat) LC50; >20000 ppm4h[1] | Pas Disponible |

**acétate de n-butyle**

| TOXICITÉ | IRRITATION |
|---|---|
| Dermiquel (lapin) LD50: 3200 mg/kg[2] | Eye ( human): 300 mg |

Suite...

| | | |
|---|---|---|
| | Inhalation(Rat) LC50; 0.74 mg/l4h[2] | Eye (rabbit): 20 mg (open)-SEVERE |
| | Oral(Lapin) LD50; 3200 mg/kg[2] | Eye (rabbit): 20 mg/24h - moderate |
| | | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)[1] |
| | | Skin (rabbit): 500 mg/24h-moderate |
| | | Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)[1] |

**butanone; éthylméthylcétone**

| TOXICITÉ | IRRITATION |
|---|---|
| Dermiquel (lapin) LD50: 6480 mg/kg[2] | Eye (human): 350 ppm -irritant |
| Inhalation(Mouse) LC50; 32 mg/L4h[2] | Eye (rabbit): 80 mg - irritant |
| Oral(Rat) LD50; 2054 mg/kg[1] | Skin (rabbit): 402 mg/24 hr - mild |
| | Skin (rabbit):13.78mg/24 hr open |

**acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

| TOXICITÉ | IRRITATION |
|---|---|
| Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg[1] | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)[1] |
| Oral(Rat) LD50; 3739 mg/kg[2] | Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)[1] |

**méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle**

| TOXICITÉ | IRRITATION |
|---|---|
| Dermiquel (lapin) LD50: >5000 mg/kg[2] | Eye (rabbit): 150 mg |
| Inhalation(Rat) LC50; 29.8 mg/l4h[1] | Skin (rabbit): 10000 mg/kg (open) |
| Oral(Rat) LD50; 7872 mg/kg[2] | |

**méthacrylate de n-butyle**

| TOXICITÉ | IRRITATION |
|---|---|
| Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg[2] | Peau: effet nocif observé (irritant)[1] |
| Inhalation(Rat) LC50; 4910 ppm4h[2] | Skin (rabbit): 10000 mg/kg (open) |
| Oral(Rat) LD50; 22600 mg/kg[2] | Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)[1] |

***Légende:*** *1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -.. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques*

| | |
|---|---|
| **ACÉTATE DE N-BUTYLE** | Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. |
| **BUTANONE; ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE** | La méthyléthylcétone (MEC) est considérée comme ayant un faible degré de toxicité ; cependant, la méthyléthylcétone est souvent utilisée en combinaison avec d'autres solvants et les effets toxiques du mélange peuvent être plus importants que ceux de l'un ou l'autre solvant seul. Les combinaisons de n-hexane avec la méthyléthylcétone et de méthyln-butylcétone avec la méthyléthylcétone montrent une augmentation de la neuropathie périphérique, un trouble progressif des nerfs des extrémités.<br>Les combinaisons avec le chloroforme montrent également une augmentation de la toxicité |
| **ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE** | Pour les éthers de propylène glycol (EPG) :<br>Les éthers de propylène glycol courants sont notamment le butyl propylène glycol (BPG), le dipropylène glycol n-butyl éther (DPGnBE), l'acétate de dipropylène glycol méthyl éther (DPGMEA) et le méthyl éthoxy propanol (TPGME).<br>Des tests sur une grande variété d'éthers de propylène glycol ont montré que les éthers dérivés du propylène glycol sont moins toxiques que d'autres éthers de la famille éthylénique. Les toxicités courantes associées aux éthers de la famille éthylique ayant un poids moléculaire faible, telles que des effets adverses sur les organes reproductifs, l'embryon et le foetus en développement, le sang ou le thymus ne sont pas observées auprès des éthers de propylène glycol de type commercial. Dans la famille éthylénique, le métabolisme du groupe terminal hydroxyle produit de l'acide alkoxy-acétique. Les toxicités pour la reproduction et le développement prénatal des dérivés de la famille éthylénique ayant un poids moléculaire faible sont principalement dues à la formation d'acides méthoxyacétiques et éthoxyacétiques.<br>Les éthers à longue chaîne de la famille éthylénique ne sont pas associés à la toxicité pour la reproduction mais peuvent causer de l'hémolyse chez des individus sensibles, également par la formation d'acide alkoxy-acétique. L'isomère alpha prédominant de tous les EPG (qui est favorisé de manière thermodynamique pendant la fabrication des EPG) est un alcool secondaire incapable de former de l'acide propionique. A l'inverse, les isomères bêta sont capables de former des acides propioniques et ces derniers sont liés à des anomalies congénitales (et possiblement des effets hémolytiques). L'isomère alpha constitue plus de 90% du mélange d'isomères dans le produit commercial et les EPG y démontrent donc une toxicité relativement faible. L'un des principaux métabolites des éthers de propylène glycol est le propylène glycol qui est d'une faible toxicité et est complètement métabolisé par l'organisme.<br>Comme classe, les EPG présentent une faible toxicité aiguë par ingestion, exposition cutanée et inhalation. Le BPG et le TPGME sont modérément irritants pour les yeux, selon les tests sur animaux, tandis que les autres membres de cette catégorie ne provoquent aucune, voire qu'une faible, irritation des yeux. Aucun ne produit une sensibilisation cutanée.<br>Les tests sur animaux montrent qu'un dosage répété produit quelques effets indésirables. Les tests sur animaux montrent également que les EPG ne produisent pas d'effets sur la peau ou en matière de toxicité pour la reproduction. Les EPG disponibles dans le commerce n'ont pas été reconnus comme provoquant des anomalies congénitales. L'état de la recherche indique que les éthers de propylène glycol ne présente vraisemblablement aucune toxicité génétique. |
| **MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE; 2-MÉTHYLPROP-2-ÉNOATE DE MÉTHYLE; 2-MÉTHYLPROPÉNOATE DE MÉTHYLE** | Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains.<br>Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux. |
| **419D Vernis Acrylique de Tropicalisation Premium (Aérosol) & BUTANONE;** | Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de |

Suite...

| | |
|---|---|
| **ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE & MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE; 2-MÉTHYLPROP-2-ÉNOATE DE MÉTHYLE; 2-MÉTHYLPROPÉNOATE DE MÉTHYLE & MÉTHACRYLATE DE N-BUTYLE** | Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulaire) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus. |
| **ACÉTATE DE N-BUTYLE & BUTANONE; ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE** | Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau. |
| **MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE; 2-MÉTHYLPROP-2-ÉNOATE DE MÉTHYLE; 2-MÉTHYLPROPÉNOATE DE MÉTHYLE & MÉTHACRYLATE DE N-BUTYLE** | Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit.<br>Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d'anticorps. L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquables si elles produisent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **toxicité aiguë** | ✗ | **Cancérogénicité** | ✗ |
| **Irritation / corrosion** | ✗ | **reproducteur** | ✗ |
| **Lésions oculaires graves / irritation** | ✗ | **STOT - exposition unique** | ✓ |
| **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** | ✓ | **STOT - exposition répétée** | ✗ |
| **Mutagénéïté** | ✗ | **risque d'aspiration** | ✗ |

***Légende:*** ✗ *– Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification*
✓ *– Données nécessaires à la classification disponible*

### 11.2.1. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

## SECTION 12 Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**419D Vernis Acrylique de Tropicalisation Premium (Aérosol)**

| ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|---|---|---|---|---|
| Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

**diméthyl éther**

| ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|---|---|---|---|---|
| EC50 | 48h | crustacés | >4400mg/L | 2 |
| LC50 | 96h | Poisson | 1783.04mg/l | 2 |
| NOEC(ECx) | 48h | crustacés | >4000mg/l | 1 |
| EC50 | 96h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 154.917mg/l | 2 |

**acétate de n-butyle**

| ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|---|---|---|---|---|
| EC50(ECx) | 96h | Poisson | 18mg/l | 2 |
| EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 246mg/l | 2 |
| LC50 | 96h | Poisson | 18mg/l | 2 |
| EC50 | 48h | crustacés | 32mg/l | 1 |

**butanone; éthylméthylcétone**

| ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|---|---|---|---|---|
| NOEC(ECx) | 48h | crustacés | 68mg/l | 2 |
| EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 1972mg/l | 2 |
| LC50 | 96h | Poisson | >324mg/L | 4 |
| EC50 | 48h | crustacés | 308mg/l | 2 |
| EC50 | 96h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | >500mg/l | 4 |

**acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

| ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|---|---|---|---|---|
| EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | >1000mg/l | 2 |
| LC50 | 96h | Poisson | >100mg/l | 2 |
| EC50 | 48h | crustacés | 373mg/l | 2 |
| NOEC(ECx) | 336h | Poisson | 47.5mg/l | 2 |
| EC50 | 96h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | >1000mg/l | 2 |

Suite...

**méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle**

| ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|---|---|---|---|---|
| EC0(ECx) | 48h | crustacés | 48mg/l | 1 |
| EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | >110mg/l | 2 |
| LC50 | 96h | Poisson | >79mg/l | 2 |
| EC50 | 48h | crustacés | 69mg/l | 1 |
| EC50 | 96h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 170mg/l | 1 |

**méthacrylate de n-butyle**

| ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|---|---|---|---|---|
| NOEC(ECx) | 48h | crustacés | 23mg/l | 1 |
| EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 31.2mg/l | 2 |
| LC50 | 96h | Poisson | 5.57mg/l | 2 |
| EC50 | 96h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 57mg/l | 1 |
| EC50 | 48h | crustacés | 32mg/l | 1 |

***Légende:*** *Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration*

Nocif pour les organismes aquatiques.
Pour la méthyléthylcétone :
log Kow : 0,26-0,69
log Koc : 0,69
Koc : 34
Demi-vie (hr) air : 2,3
Demi-vie (h) H2O eau de surface : 72-288
Henry's atm m3 /mol : 1.05E-05
BOD 5 : 1,5-2,24, 46%.
COD : 2,2-2,31, 100%
ThOD : 2,44
FBC : 1
**Dégradation dans l'environnement :**
DÉGRADATION TERRESTRE : Des valeurs Koc mesurées de 29 et 34 ont été obtenues pour la méthyléthylcétone dans les loams limoneux. La méthyléthylcétone devrait avoir une très grande mobilité dans le sol. La volatilisation de la méthyléthylcétone à partir des surfaces de sol sec est attendue sur la base d'une pression de vapeur expérimentale de 91 mm Hg à 25°C. La volatilisation à partir des surfaces de sol humide est également attendue étant donné la constante mesurée de la loi de Henry de 4,7x10-5 atm-cu m/mole. La demi-vie de volatilisation de la méthyléthylcétone à partir de limon et de loams sableux a été mesurée à 4,9 jours. La méthyléthylcétone devrait se biodégrader dans des conditions aérobies et anaérobies, comme l'indiquent de nombreux tests de dépistage.
DÉGRADATION AQUATIQUE : sur la base des valeurs Koc, la méthyléthylcétone ne devrait pas s'adsorber sur les solides en suspension et les sédiments dans l'eau. La méthyléthylcétone devrait se volatiliser à partir de la surface de l'eau sur la base de la constante mesurée de la loi de Henry. Les demi-vies estimées pour une rivière modèle et un lac modèle sont respectivement de 19 et 197 heures. La biodégradation de ce composé devrait se faire sur la base de nombreux tests de dépistage. Une valeur du FBC estimée à 1, sur la base d'un log Kow expérimental de 0,29, suggère que la bioconcentration dans les organismes aquatiques est faible.
DÉGRADATION ATMOSPHÉRIQUE : Selon un modèle de répartition gaz/particules des composés organiques semi-volatils dans l'atmosphère, la méthyléthylcétone, qui a une pression de vapeur expérimentale de 91 mm Hg à 25°C, n'existera que sous forme de vapeur dans l'atmosphère ambiante. La méthyléthylcétone en phase vapeur est dégradée dans l'atmosphère par réaction avec des radicaux hydroxyles produits par voie photochimique ; la demi-vie de cette réaction dans l'air est estimée à environ 14 jours. La méthyléthylcétone devrait également subir une photodécomposition dans l'atmosphère par la lumière naturelle du soleil. La dégradation photochimique de la méthyléthylcétone par la lumière naturelle du soleil devrait se produire à un taux d'environ 1/5 de la vitesse de dégradation par les radicaux hydroxyles produits par voie photochimique.
**Écotoxicité :**
CL50 (24 h) pour les poissons : crapet arlequin (Lepomis macrochirus) 1690-5640 mg/l ; guppy (Lebistes reticulatus) 5700 mg/l ; poisson rouge (Carassius auratus) >5000 mg/l
CL50 (96 h) pour les poissons : tête-de-boule (Pimephales promelas) 3200 mg/l ; crapet-soleil (Lepomis macrochirus) 4467 mg/l ; gambusie (Gambusia affinis) 5600 mg/l
CL50 (48 h) Daphnia magna:<520-1382 mg/l
CL50 (24 h) Daphnia magna : 8890 mg/l
CL 50 (24 h) Artémie(Artemia salina): 1950 mg/l
Pour les cétones : Les cétones, à moins qu'elles ne soient des cétones alpha, bêta-insaturées, peuvent être considérées comme des composés de narcose ou de toxicité de base.

Devenir aquatique : L'hydrolyse des cétones dans l'eau n'est thermodynamiquement favorable que pour les cétones de faible poids moléculaire. Les réactions avec l'eau sont réversibles sans changement permanent de la structure du substrat cétonique. Les cétones sont stables dans l'eau dans les conditions environnementales ambiantes. Lorsque le pH est supérieur à 10, il peut se produire des réactions de condensation qui donnent des produits de poids moléculaire plus élevé. Dans les conditions ambiantes de température, de pH et de faible concentration, ces réactions de condensation sont défavorables. D'après ses réactions dans l'air, il semble probable que les cétones subissent une photolyse dans l'eau.

Devenir terrestre : Il est probable que les cétones soient biodégradées par les micro-organismes dans le sol et l'eau.

Ecotoxicité : Il est peu probable que les cétones se bioconcentrent ou se bioamplifient.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| Composant | Persistance: Eau/Sol | Persistance: Air |
|---|---|---|
| diméthyl éther | BAS | BAS |
| acétate de n-butyle | BAS | BAS |
| butanone; éthylméthylcétone | BAS (La demi-vie = 14 journées) | BAS (La demi-vie = 26.75 journées) |
| acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle | BAS | BAS |
| méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle | BAS | BAS |
| méthacrylate de n-butyle | BAS | BAS |

Suite...

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|---|---|
| diméthyl éther | BAS (LogKOW = 0.1) |
| acétate de n-butyle | BAS (BCF = 14) |
| butanone; éthylméthylcétone | BAS (LogKOW = 0.29) |
| acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle | BAS (LogKOW = 0.56) |
| méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle | BAS (BCF = 6.6) |
| méthacrylate de n-butyle | BAS (BCF = 114) |

### 12.4. Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|---|---|
| diméthyl éther | HAUT (KOC = 1.292) |
| acétate de n-butyle | BAS (KOC = 20.86) |
| butanone; éthylméthylcétone | MOYEN (KOC = 3.827) |
| acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle | HAUT (KOC = 1.838) |
| méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle | BAS (KOC = 10.14) |
| méthacrylate de n-butyle | BAS (KOC = 63.6) |

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| | P | B | T |
|---|---|---|---|
| Des données disponibles | non disponible | non disponible | non disponible |
| PBT | ❌ | ❌ | ❌ |
| vPvB | ❌ | ❌ | ❌ |

| | |
|---|---|
| Critères PBT remplies? | non |
| vPvB | non |

### 12.6. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

## SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| **Elimination du produit / emballage** | Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.<br>Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :<br>• La réduction,<br>• La réutilisation<br>• Le recyclage<br>• L'élimination (si tout le reste a échoué)<br>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarquer que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.<br>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.<br>Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.<br>Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.<br>• Consulter l'autorité locale de traitement des déchets pour un traitement.<br>• Vider le contenu des bombes d'aérosols endommagés dans un site approuvé.<br>• Permettre à de petites quantités de s'évaporer.<br>• **NE PAS** incinérer ou percer les bombes d'aérosols. |
| **Options de traitement des déchets** | Pas Disponible |
| **Options d'élimination par les égouts** | Pas Disponible |

## SECTION 14 Informations relatives au transport

Suite...

**Etiquettes nécessaires**

**Transport par terre (ADR-RID)**

| | |
|---|---|
| 14.1. **Numéro ONU** | 1950 |
| 14.2. **Nom d'expédition des Nations unies** | AÉROSOLS |
| 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** | classe: 2.1<br>Risque Secondaire: Sans Objet |
| 14.4. **Groupe d'emballage** | Sans Objet |
| 14.5. **Dangers pour l'environnement** | Sans Objet |
| 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** | Identification du risque (Kemler): Sans Objet<br>Code de classification: 5F<br>Etiquette de danger: 2.1<br>Dispositions particulières: 190 327 344 625<br>quantité limitée: 1 L<br>Code tunnel de restriction: 2 (D) |

**Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)**

| | |
|---|---|
| 14.1. **Numéro ONU** | 1950 |
| 14.2. **Nom d'expédition des Nations unies** | AÉROSOLS |
| 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** | Classe ICAO/IATA: 2.1<br>Sous-risque ICAO/IATA: Sans Objet<br>Code ERG: 10L |
| 14.4. **Groupe d'emballage** | Sans Objet |
| 14.5. **Dangers pour l'environnement** | Sans Objet |
| 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** | Dispositions particulières: A145 A167 A802<br>Instructions d'emballage pour cargo uniquement: 203<br>Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement: 150 kg<br>Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers: 203<br>Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet: 75 kg<br>Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison: Y203<br>Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet: 30 kg G |

**Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)**

| | |
|---|---|
| 14.1. **Numéro ONU** | 1950 |
| 14.2. **Nom d'expédition des Nations unies** | AÉROSOLS |
| 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** | Classe IMDG: 2.1<br>IMDG Sous-risque: Sans Objet |
| 14.4. **Groupe d'emballage** | Sans Objet |
| 14.5. **Dangers pour l'environnement** | Sans Objet |
| 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** | N° EMS: F-D , S-U<br>Dispositions particulières: 63 190 277 327 344 381 959<br>Quantités limitées: 1000 ml |

**Le transport fluvial (ADN)**

| | |
|---|---|
| 14.1. **Numéro ONU** | 1950 |
| 14.2. **Nom d'expédition des Nations unies** | AÉROSOLS |

Suite...

| | |
|---|---|
| 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** | 2.1 Sans Objet |
| 14.4. **Groupe d'emballage** | Sans Objet |
| 14.5. **Dangers pour l'environnement** | Sans Objet |
| 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** | Code de classification: 5F<br>Dispositions particulières: 190; 327; 344; 625<br>Quantités Limitées: 1 L<br>Équipement requis: PP, EX, A<br>Feu cônes nombre: 1 |

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

### 14.8. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

| Nom du produit | Grouper |
|---|---|
| diméthyl éther | Pas Disponible |
| acétate de n-butyle | Pas Disponible |
| butanone; éthylméthylcétone | Pas Disponible |
| acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle | Pas Disponible |
| méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle | Pas Disponible |
| méthacrylate de n-butyle | Pas Disponible |

### 14.9. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code ICG

| Nom du produit | Type de navire |
|---|---|
| diméthyl éther | Pas Disponible |
| acétate de n-butyle | Pas Disponible |
| butanone; éthylméthylcétone | Pas Disponible |
| acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle | Pas Disponible |
| méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle | Pas Disponible |
| méthacrylate de n-butyle | Pas Disponible |

## SECTION 15 Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**diméthyl éther Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

- Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
- Inventaire européen CE
- La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME
- L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
- Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux
- UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)
- Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

**acétate de n-butyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

- Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
- Inventaire européen CE
- La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME
- Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021
- L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
- Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux
- UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)
- Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

**butanone; éthylméthylcétone Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

- Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
- Inventaire européen CE
- La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME
- Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021
- L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
- Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux
- UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)
- Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
- UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

Suite...

**acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

| | |
|---|---|
| Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques | L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI |
| Inventaire européen CE | Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux |
| La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME | UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP) |
| Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021 | Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) |

**méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

| | |
|---|---|
| Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC | L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI |
| Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques | Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux |
| Inventaire européen CE | UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP) |
| La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME | Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) |
| Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021 | UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances |

**méthacrylate de n-butyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

| | |
|---|---|
| Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques | L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI |
| Inventaire européen CE | Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux |
| Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021 | Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) |

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

### état de l'inventaire national

| Inventaire national | Statut |
|---|---|
| Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle | Oui |
| Canada - DSL | Oui |
| Canada - NDSL | Non (diméthyl éther; acétate de n-butyle; butanone; éthylméthylcétone; acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle; méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle; méthacrylate de n-butyle) |
| Chine - IECSC | Oui |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Oui |
| Japon - ENCS | Oui |
| Corée - KECI | Oui |
| New Zealand - NZIoC | Oui |
| Philippines - PICCS | Oui |
| É.-U.A. - TSCA | Oui |
| Taiwan - TCSI | Oui |
| Mexico - INSQ | Oui |
| Vietnam - NCI | Oui |
| Russie - FBEPH | Oui |
| ***Légende:*** | *Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire*<br>*Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.* |

## SECTION 16 Autres informations

| | |
|---|---|
| **date de révision** | 26/11/2021 |
| **date initiale** | 27/11/2015 |

### Codes pleine de risques de texte et de danger

| | |
|---|---|
| **H220** | Gaz extrêmement inflammable. |
| **H225** | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| **H226** | Liquide et vapeurs inflammables. |
| **H280** | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. |
| **H315** | Provoque une irritation cutanée. |
| **H319** | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| **H335** | Peut irriter les voies respiratoires. |

Suite...

### autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.
La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.
Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :
EN 166 - Protection individuelle des yeux
EN 340 - Vêtements de protection
EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.
EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques
EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

### Définitions et abréviations

- PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire。
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- BEI: Indice d'exposition biologique
- AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- NDSL: Liste des substances non domestiques
- IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères
- ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

### Raison du Changement

A-2.00 - Mise à jour de la fiche de données de sécurité et ajout du numéro UFI

**fin de la SDD**